



Envoyé en préfecture le 09/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le 10 DEC. 2024 
ID : 033-213302078-20241205-DELIB202478A-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

DELIBERATION 2024.78 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AP NUMERO 7 SITUEE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	28 NOVEMBRE 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	5 DECEMBRE 2024
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	17	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	10	Secrétaire de séance	Virginie VIDORRETA – conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		MME GLIZE
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		MME CARO
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M de LAUNAY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		M MASSY
LARGOUET Karyn, CM			X	
GANNE Arnaud, CM		X		M DUBREUIL
BRARD Philippe, CM		X		
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		M VEYSSIERE
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme CARRERE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AP NUMERO 7 SITUEE
AVENUE DU GENERAL DE GAULLE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de la municipalité de réaliser des réserves foncières,

Considérant le projet de la Communauté d'agglomération de réaliser à terme un bassin de rétention des eaux pluviales sur le secteur,

Considérant les problématiques hydrauliques sur la commune,

Considérant la volonté de la commune de permettre la possibilité aux véhicules le souhaitant de stationner le temps de manifestations,

Considérant le courrier reçu en mairie le 18 octobre 2024, dans lequel Madame FLORES Myriam, propriétaire de la parcelle, a autorisé la cession au prix de 10 575€ de la parcelle cadastrée section AP numéro 7 sise Avenue du Général de Gaulle, d'une surface de 3777 m² au bénéfice de la commune d'Izon,

Vu l'avis favorable de la commission Ville Durable du 28 novembre 2024 sur les conditions de cette acquisition au profit de la collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'office notarial de Benjamin BOUJARD et Sébastien BOUSSAT à SAINT LOUBES pour la signature des actes et tous documents afférents à l'acquisition au prix de 10 575€ de la parcelle AP 7, ainsi qu'à procéder à l'ensemble des démarches et formalités nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- D'AUTORISER le paiement des frais d'acquisition du bien

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'office notarial de Benjamin BOUJARD et Sébastien BOUSSAT à SAINT LOUBES pour la signature des actes et tous documents afférents à l'acquisition au prix de 10 575€ de la parcelle AP 7, ainsi qu'à procéder à l'ensemble des démarches et formalités nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- ✓ AUTORISE le paiement des frais d'acquisition du bien

Publiée le
Le Secrétaire de séance,



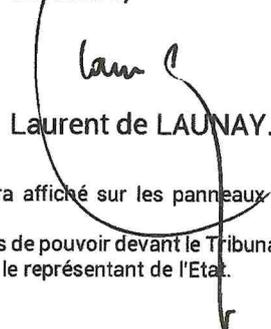
Virginie Vidorreta

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 5 décembre 2024
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

